Bulletin Municipal

Dieupentale 2015-2016









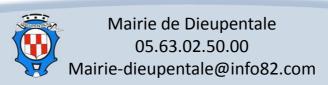
D813 INFOS PRATIQUES

PROJETS S ECOLE

NS & S

ASSOCIATIONS

J. VIE COMMUNALE



Bulletin Municipal

SOMMAIRE



P3 MOT DU MAIRE

P4 ACTEURS DE VOTRE COMMUNE

P5 ACTUALITES ET PROJETS

Budget - PLU – gravières – extension du groupe scolaire – schéma des eaux pluviales

P11 TRAVAUX

Sécurisation voirie - révision bornes incendies - fossé du stade et évacuation du pluvial - marquage au sol - éclairage public - module cantine - entretien des arbres

P14 VIE COMMUNALE

Recensement - élection d'un nouvel adjoint - lotissement Lavalette - marchands ambulants - agence postale - création Boulbène 2 - cérémonies - bail local communal – journée festive du 5 septembre

P17 ECOLE

Occitan - étude dirigée - musique - PEDT - structure jeu

P18 CCTGV

Présentation organisme - chemin de randonnée - centre social intercommunal - PLUi

P20 ASSOCIATIONS

ADDP – La Marelle – Seniors Dieupentalais – La boule Dieupentalaise – A.C.C.A – ASD Pétanque – Yaka Jouer – Gagagirls – Le souffle du yoga – GTI Occitane – Comité des fêtes – Budo – west coast swing - Agir Garonne – SCION Dieupentalais

P29 INFOS PRATIQUES

Rézo pouce - récupération des animaux errants - collecte et traitement des déchets et infos SIEEOM - numéros utiles - assistantes maternelles - commerces et services - locations diverses





Le maire, le conseil municipal et l'ensemble du personnel municipal vous souhaitent une heureuse année 2016

MOT DU MAIRE





n ce début d'année 2016, au nom du Conseil municipal je suis heureux de vous présenter nos meilleurs vœux pour 2016. Nous avons une pensée particulière pour les personnes qui sont dans la peine. A toutes et à tous, nous souhaitons que cette nouvelle année vous apporte bonheur, santé et prospérité.

Ce magazine vient en complément de notre site internet (www.dieupentale.fr) qui a maintenant un an d'existence et du site « Dieupentale d'hier à aujourd'hui ». Vous y trouverez l'essentiel de ce qui fait la vie communale, les actions réalisées ou en projet, l'activité des associations et des renseignements sur la vie économique et sociale.

Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux résidents et commerçants que nous accueillons avec grand plaisir et faisons le vœu de leur meilleure intégration possible dans la commune et au sein des associations.

La population de notre commune augmente d'année en année, nous sommes aujourd'hui 1647. Près de mille habitants de plus en 15 ans !

Cette évolution demande et demandera toujours plus d'attention et d'initiatives pour anticiper les besoins et créer les conditions pour leurs réalisations. Notre document d'urbanisme en cours a pour ambition de répondre à cette problématique.

Comme tous les ans, dans un but d'économie, ce nouveau bulletin communal a été imprimé par nos soins et entièrement réalisé en interne par les membres de la commission communication qui doivent en être vivement remerciés.

La prochaine communication à paraître en mars/avril, présentera les budgets réels des dernières années ainsi que le budget prévisionnel pour 2016 qui sera construit en fonction de nos projets. Ceux-ci vous seront alors présentés.

Au nom du conseil municipal et en votre nom à tous, je remercie l'ensemble du personnel communal pour son implication dans ses missions au service de tous. Mes remerciements vont également aux dirigeantes et dirigeants des associations qui œuvrent bénévolement avec succès pour animer notre commune.

Je vous invite à prendre connaissance de notre publication et je vous en souhaite bonne lecture.

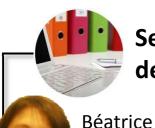
Cordialement, Le Maire Michel DEVAY



ACTEURS DE VOTRE COMMUNE







ARNAL

Secrétariat de mairie





Jacqueline **VERDIER**

Céline **VIALARD** (service remplacement)



Ludivine **NOUAILLES** Petite Section

ATSEM

(Ecole)

Annick LANÖE

Cantinière



Marie-Thérèse **GONZALES Grande Section**





Marie-Lise

FERNANDEZ Movenne Section





Danièle **GOUR**

Sandrine **OURMIERES**



Virginie **RIEUTORD** (contrat avenir)



Géraldine BASTIÉ Marion **TRAVERT**





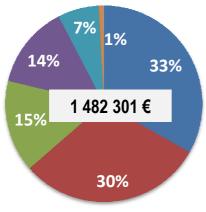


Budget prévisionnel



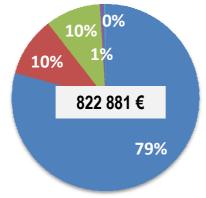
Qu'est-ce que le budget ? C'est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante.

Dépenses de Fonctionnement



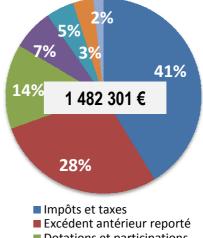
- Charges de personnel
- Charges à caractère général
- Virement section investissement
- Autres charges gestion courante
- Charges financières
- reversement sur autres attributions

Dépenses d'Investissement



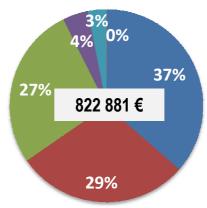
- Immobilisations en cours
- Remboursement d'emprunts
- Immobilisations incorporelles et corporelles
- Bâtiment installation centre secours Grisolles
- Dépôt et cautionnement

Recettes de Fonctionnement



- Dotations et participations
- Produits exceptionnels
- Produits de services
- Atténuation des charges
- Autres produits de gestion

Recettes d'Investissement



- Affectation du résultat
- Solde d'exécution d'investissement reporté
- Virement de la section de fonctionnement
- Produits des cessions
- Dotation fond de réserves

Principe de l'équilibre : les recettes et les dépenses doivent s'équilibrer exactement. Pour les sections de fonctionnement et d'investissement, les dépenses inscrites au budget doivent être égales aux recettes. En outre, les dépenses et les recettes prévues au budget doivent avoir été évaluées de façon sincère, les dépenses ne devant pas être sous-estimées et les recettes ne devant pas être surestimées. Il convient que toutes les dépenses présentant un caractère obligatoire et que seules les recettes présentant un caractère certain (par exemple, les subventions ayant fait l'objet d'une décision d'attribution) soient inscrites au budget. Enfin, l'autofinancement brut (ou épargne brute), qui correspond à l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement, doit être suffisant pour couvrir le remboursement de l'annuité en capital de la dette.

Répartition des impôts locaux

	Taux %	Montant €	% du total
Taxe d'habitation	19,62	276 446	48,50
Taxe foncière (bâti)	23,63	232 070	40,75
CFE (cotisation foncière des entreprises)	29,34	39 902	7,00
Taxe foncière (non bâti)	133,63	21 381	3,75
	Total :	569 799	100

Au niveau communal le choix a encore été fait cette année de ne pas augmenter le taux d'imposition de chacune des 4 taxes.

> La taxe foncière : elle est calculée selon le revenu net cadastral du bien concerné.

Ce revenu net cadastral est en fait la moitié de la valeur locative cadastrale (VLC) de votre maison ou appartement, c'est à dire : la moitié du loyer annuel théorique qu'il pourrait produire, s'il était loué dans des conditions normales.

La différence de calcul avec la taxe d'habitation est que celle-ci est calculée sur la totalité de la VLC et non la moitié.

Elle est ainsi censée tenir compte du marché locatif de la commune mais aussi de la surface du bien, de son degré de confort, de son environnement et de son état d'entretien.

Elle est donc déterminée forfaitairement, à partir des conditions du marché locatif de 1970, pour les propriétés bâties, et de celui de 1961 pour les propriétés non bâties, et n'a jamais été revue depuis.

Même si la valeur locative est revalorisée tous les ans par les services fiscaux de l'Etat, elle reste basée sur des conditions de 1970, qui ont fortement évolué depuis et qui sont quelquefois déconnectées de la réalité.

Pour calculer la taxe foncière, il faut multiplier ce revenu net cadastral par les taux d'imposition de la commune.

C'est pour cela qu'il peut exister de grandes différences de taxe foncière entre des logements identiques situés dans 2 communes voisines.

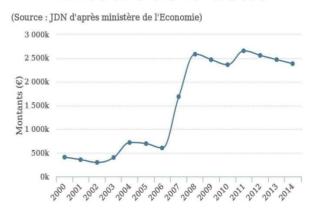
Quelques commentaires sur ce budget et les chiffres qui en découlent :

- La capacité de désendettement de Dieupentale : elle évalue le rapport entre l'encours de la dette (2,384 M€ en 2014) et son épargne (274k€ en 2014, sa capacité d'autofinancement). Ce ratio permet de déterminer le nombre d'années que la commune mettra à rembourser la totalité de sa dette si elle y consacre tous les ans l'intégralité de son épargne (ce qui n'est bien sûr pas le cas, mais qui permet de mettre en place un indicateur). A ce jour, cette capacité est bonne (8,7 ans), à comparer à d'autres communes où cette capacité varie couramment entre 12 et 15 ans, pour des endettements comparables.
- Les dépenses de fonctionnement (personnel, équipements...) : elles restent sensiblement stables.
- Évolution de l'investissement : il est globalement en baisse depuis 2012 (moyenne à 850k€) et les 822k€ de 2015 incluent 460k€ qui avaient été provisionnés pour les travaux de l'école, mais non utilisés sur 2015. Ils seront donc reportés sur le budget 2016 et vont contribuer à améliorer l'autofinancement pour ce projet.
- La contrainte d'un budget raisonné nous incite à limiter les grosses dépenses d'investissements, parfois synonymes d'emprunt, et à prioriser les projets afin de conserver la bonne santé financière de la commune. Cela reste toutefois compatible avec de futurs projets pour le développement de la commune et des Dieupentalais.

Vous pouvez retrouver ces données et d'autres complémentaires sur les sites suivants :

- http://www.journaldunet.com/business/budget-ville/dieupentale/ville-82048
- http://www.collectivites-locales.gouv.fr/

Encours de la dette



L'encours de la dette représente la somme que Dieupentale doit rembourser aux banques. L'augmentation qui apparaît en 2007 et 2008 correspond aux investissements (et emprunts) liés à la construction de l'école, de la mairie et du parking de la gare. Depuis 2011, cet encours est à la baisse et le conseil municipal souhaite conserver cette tendance pour les années à venir, sans pour autant arrêter les investissements mais en favorisant au maximum l'autofinancement.



PLU

Le document du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été validé par le conseil municipal courant septembre 2015. Il a ensuite été arrêté par la Communauté de Communes le 24 novembre 2015 et il est en ce moment étudié par les Services de la préfecture, les chambres consulaires, et l'ensemble des Personnes Publiques Associées.

L'enquête publique aura lieu au printemps et chacun pourra faire part de ses observations au commissaire enquêteur qui sera désigné.

Les documents afférents à ce PLU sont toujours en consultation libre au secrétariat de mairie.

Gravières

Les travaux du projet de gravières sur la commune de Verdun sur Garonne avancent très vite. Pour rappel, ils ont démarré courant octobre 2015, faisant suite à l'arrêté préfectoral de mars 2013 donnant l'autorisation d'exploiter aux Graviers Garonnais. Un premier recours auprès du tribunal administratif a été porté en 2013 par les associations France Nature Environnement (FNE) 82, FNE Midi-Pyrénées et Agir Garonne. N'ayant pas encore été jugé, les travaux ont pu commencer. En juin 2015, les communes de Grisolles, Verdun/Garonne et Dieupentale se sont réunies et ont décidé d'un commun accord de faire appel aux services d'un avocat (cabinet Bouyssou, Toulouse) afin de produire une intervention volontaire commune, qui viendra en support au premier recours porté par les associations. En effet, les nombreuses nuisances que portent le projet, ainsi que les risques qu'il fait encourir à la population en cas d'inondations sont les arguments partagés par les 3 communes. Les coûts liés à la prestation de l'avocat ont été répartis au prorata de la population (427,50€ HT pour Dieupentale).

C'est ainsi qu'un premier mémoire a été déposé auprès du tribunal administratif courant août. Une réponse de l'avocat des Graviers Garonnais et de la préfecture nous ont conduit à rédiger un deuxième mémoire en retour, déposé fin novembre 2015.

Dans la situation actuelle, les associations et les communes qui portent ce dossier sont maintenant en attente du jugement : l'audience publique aura lieu le vendredi 5 février 2016 à 10h45, au tribunal administratif de Toulouse.

Vue du site de Tanéria, en regardant au fond vers Grisolles

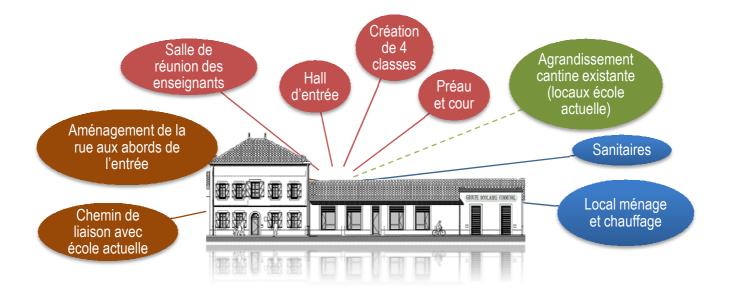


PROJET D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE

Dieupentale a connu ces dernières années un fort accroissement de population, dû notamment à l'arrivée de jeunes ménages. Les prévisions de population (2300 habitants en 2025) vont encore contribuer à alimenter ce dynamisme.

Le bâtiment actuel de l'école publique n'est plus fonctionnel pour accueillir un effectif d'élèves en constante augmentation.

En avril 2015 le conseil municipal a approuvé le projet **d'aménagement de 4 classes et locaux annexes** dans le bâtiment de l'ancienne mairie et ancienne école situé rue de la mairie. Ce choix a été validé par l'inspection académique, il comprend la réalisation des travaux suivants :



En juin 2015, après étude par le conseil municipal des 3 projets présentés par le bureau d'architectes Salomon, la solution retenue permet d'optimiser les volumes actuels du bâtiment sans créer de lourdes modifications. En outre c'est la moins onéreuse.

Le projet permettra d'optimiser le fonctionnement du groupe scolaire actuel en utilisant les locaux existants (accueil, cantine, garderie) et de créer une structure adaptée aux besoins futurs (potentiel de 100 élèves) tout en réhabilitant le patrimoine communal.

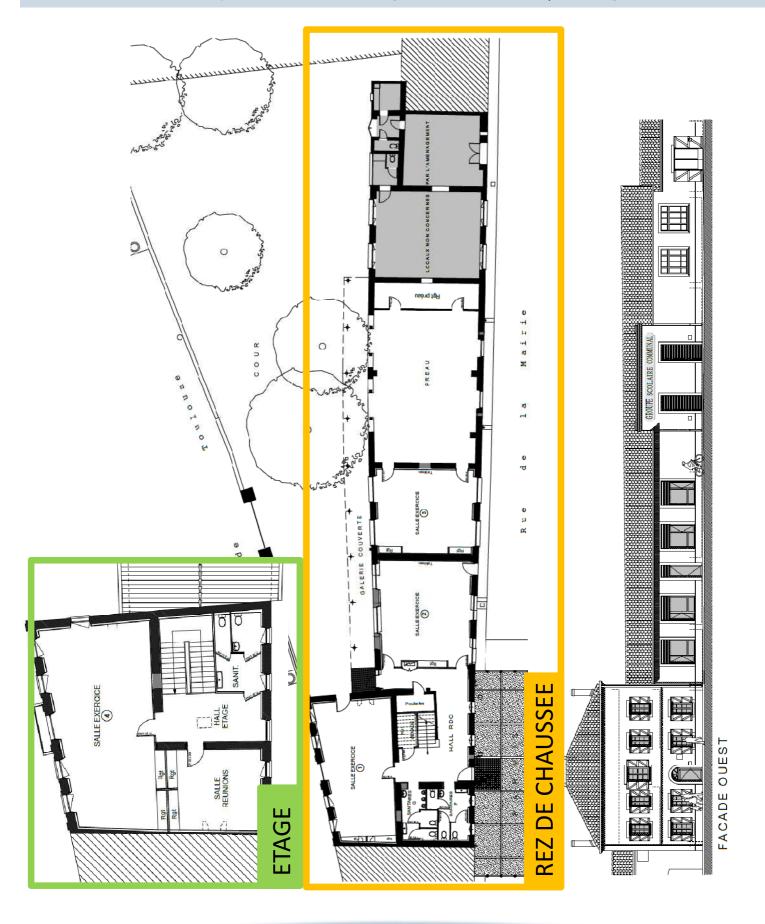
Depuis septembre 2015, des réunions de travail ont été programmées pour la finalisation du projet. Les enseignants ainsi que les parents d'élèves y ont été conviés. Nous sommes arrivés au stade de l'avant projet définitif et le calendrier prévisionnel s'établit comme suit :

- juin 2016 : début des travaux
- septembre 2017: rentrée scolaire

Ce programme va être élaboré en 2 tranches qui vont être budgétisées sur 2 exercices financiers (années 2016 et 2017) ce qui ne nécessitera **aucun emprunt** pour la commune.

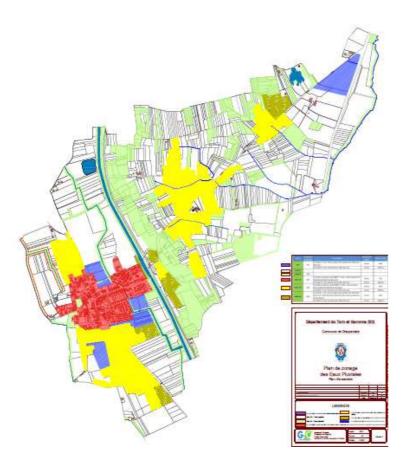
A ce jour, nous avons reçu une première subvention égale à 28% au titre de la DETR (Dotation Equipement des Territoires Ruraux) sur la première tranche (460 000€ HT). Les autres demandes de subvention sont en cours. Les mêmes demandes seront reformulées pour la deuxième tranche, estimée à un montant équivalent.





Elaboration du schéma des eaux pluviales

Entre 1999 et 2011, la population de Dieupentale a doublé. L'urbanisation de notre commune a eu des conséquences directes en matière d'écoulement des eaux pluviales, d'autant plus que la commune était concernée par des risques d'inondations de plaine dus aux possibles débordements des affluents de la Garonne.



Pour cette raison et pour répondre à la règlementation portant sur la gestion des eaux pluviales, la commune s'est lancée en janvier 2015 dans la réalisation d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales. L'objectif de ce schéma était de délimiter des zones où des mesures doivent être prises pour maîtriser l'imperméabilisation et les écoulements.

Nous avons confié cette étude à la société **G2C Ingénierie**, qui a effectué un diagnostic et a formulé des préconisations pour notre commune.

Dans le plan d'actions qui ressort du projet, il est notamment conseillé d'adapter et de développer notre réseau pluvial existant aux futures perspectives d'urbanisation. Il est également prévu de mettre en place des solutions de stockage ponctuel et localisé des eaux de pluie, de rechercher en permanence d'autres exutoires que le réseau en place pour les nouveaux apports en eau et aussi de réduire les apports actuels raccordés aux réseaux existants.

Un plan de zonage accompagné d'un règlement Pluvial définit les prescriptions à respecter sur l'ensemble du territoire communal, ces documents seront consultables en mairie.

TRAVAUX

Sécurisation voirie

Conformément à ce qui avait été annoncé dans le précédent bulletin communal et initié courant 2014, plusieurs travaux visant à améliorer la sécurité de la voirie ont été finalisés sur l'année 2015.

HAMEAU DU PLATEAU

Rappel des limitations



ECOLE

Financé à hauteur de 28,5% par le Conseil Départemental, le montant restant à la charge de la commune s'élève à 25320€ HT pour l'ensemble de ces travaux (Plateau + école)

En complément du radar pédagogique installé en 2014, des travaux de modifications du ralentisseur devant l'école ont été menés en septembre 2015 : surface étendue et rehaussée, ajout d'un revêtement et d'un marquage spécifiques (dents de requin + passage piéton). Des plots ont été positionnés sur les trottoirs aux abords du passage pour empêcher le stationnement abusif.



Nous rappelons qu'un agent municipal facilite la traversée des enfants sur ce passage aux heures d'entrée et de sortie des classes.

TRAVAUX

Sécurisation voirie (suite)

GARE

Le panneau d'entrée d'agglomération a été déplacé afin de ralentir la circulation avant l'entrée de la gare. Un panneau « 50 km/h » éclairé par LED a également été mis en place dans le sens Montauban-Dieupentale.

Remarque : ce panneau lumineux a été dérobé fin d'année 2015 et est en cours de remplacement.

Fossé du stade

La création de lotissements a pour conséquence l'augmentation de l'imperméabilisation des surfaces.

Le nouveau lotissement « Boulbène 2 » n'échappe pas à la règle. Afin de permettre une évacuation correcte des eaux de ruissèlement, il a fallu recréer le fossé, qui récupère les écoulements d'une grande partie de la zone. Il a été remis en état en suivant les prescriptions de la Police de l'eau. Il relie le lotissement des « Boulbènes 2 » au ruisseau Le Lamothe.

Les travaux ont été pris en charge par le lotisseur. Ces travaux ont démontré leur efficacité lors des dernières intempéries du 31 août.



mars 2015 la signature d'une convention avec le prestataire VEOLIA pour la vérification

annuelle des 27 poteaux ou bouches à incendie répartis sur la commune, pour une durée de 2 ans. Le montant total annuel se porte à 955.26€ HT.

Pour l'année 2015, 2 appareils ont été remis en état, pour un montant de 2585€ HT.



La loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux Services d'Incendie et de Secours transfère la gestion des personnels et des moyens de lutte contre l'incendie au SDIS, établissement public départemental.

Les bornes d'incendie relèvent de la compétence communale et n'appartiennent pas au SDIS. Elles permettent l'utilisation du réseau d'eau potable par prises d'eau.

Lorsque les installations sont situées sur le domaine public, leur entretien et leur réparation sont à la charge de la commune.





TRAVAUX

Marquage au sol

Fin 2015, l'entreprise Loupias a remis en état le marquage au sol sur différentes voies de la commune (RD6 notamment). Les bandes de stop, les passages piétons ont été refaits ainsi que la zone bleue devant la boulangerie. Une place dédiée à proximité du passage piéton a été créée, afin notamment de faciliter l'accès à l'école aux élèves à mobilité réduite. Les marquages du centre du village qui sont à ce jour encore en mauvais état seront repeints en début d'année 2016.



Eclairage public

Le remplacement en l'état des ampoules des luminaires n'est dorénavant plus possible, car elles ne sont plus réglementaires. Les nouvelles ne sont plus compatibles avec les supports donc fallu actuels. Ш а procéder renouvellement des ampoules et de leur lampadaire. Sur l'année 2015, la commune en a renouvelé un tiers. soit environ une quarantaine, en les remplacant par LED, dans le but d'économiser l'énergie.

Montant : 17980€ HT à charge, après subvention du Syndicat Départemental d'Electricité de 9160€.

Module cantine



En raison du nombre croissant d'enfants déjeunant à la cantine (220 sur 250 élèves) et pour répondre dans l'urgence au besoin de places, un **nouveau module de 15m²** est venu agrandir en décembre 2015 le bâtiment modulaire existant. Il permettra une meilleure répartition des élèves dans l'attente de la réalisation des travaux d'agrandissement de la cantine sur la classe voisine. Le coût annuel de la location du module s'élève à 1100€ HT.



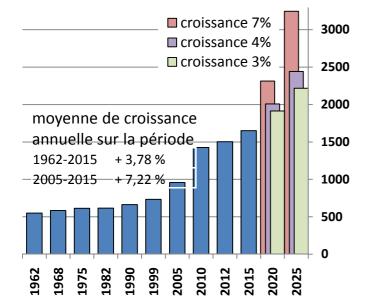
Suite aux premières expertises menées en 2014, et à l'abattage rapide d'un arbre qui le nécessitait, les résultats parus en 2015 pour l'ensemble des arbres de la commune font apparaître que 6 d'entre eux sont à abattre compte tenu de leur état sanitaire. Ces opérations auront lieu sur 2016, les arbres concernés ne présentant pas de danger immédiat.

VIE COMMUNALE



Recensement 2015

Le dernier recensement de la commune s'est déroulé entre le 15 janvier et le 14 février 2015. Le nombre d'habitants est en augmentation et passe de 1518 (année 2012) à 1647 habitants. Les prévisions de la commune concernant l'évolution de la population à moyen terme (5-10 ans), qui sont à la base des réflexions menées pour le Plan Local d'Urbanisme (aménagements, répartition de la population etc...) tablent sur 2300 habitants en 2025. Cette augmentation de la population, si elle se faisait, correspondrait à une croissance moyenne annuelle d'environ 3,5%. Celle connue depuis 2005 (>7%) mènerait à une population de plus de 3200 hab en 2025, ce qui est incompatible avec un développement maîtrisé et raisonné pour la commune. Tant les que espaces infrastructures ne le permettraient pas.



Election nouvel adjoint

A compter du 30/09/2015, M. Michel BIERGE a été élu adjoint en remplacement de M. Sébastien ROBBE.

Lotissement Lavalette

Dans le cadre d'une rétrocession, le conseil municipal du 24/06 a accepté le transfert de propriété du lotissement Lavalette dans le domaine public. La commune s'est assuré au préalable de la conformité des divers réseaux et voiries.

Marchands ambulants







Depuis 2015, 3 marchands ambulants offrent leur service de manière hebdomadaire sur la commune. Un poissonnier et un rôtisseur traiteur sont présents le vendredi matin aux abords du parking de la mairie et un foodtruck (hamburgers à base de produits locaux) est installé le lundi soir au même endroit.

VIE COMMUNALE



Le paysage postal est en pleine mutation : depuis plus d'une dizaine d'années. La Poste transforme ses bureaux postale communale en agence principalement dans les zones prioritaires que sont les communes rurales. A Dieupentale, après avoir lutté pour le maintien du bureau postal, il a bien fallu constater un service de plus en plus dégradé pour arriver à une décision de fermeture du bureau par la direction de La Poste. Le conseil municipal a donc estimé nécessaire dans l'intérêt des administrés de négocier avant qu'il ne soit trop tard la création d'une Agence Postale Communale (APC).

Une convention portant création d'une agence postale à Dieupentale a été signée. Elle engage la commune sur une durée de 1 an (reconductible) et La Poste sur une durée de 9 ans, tant que la commune reste partenaire.

Cette agence sera située espace Auguste PUIS, dans le bâtiment de la mairie mais avec un accès indépendant. Le financement des travaux est assuré par un fond commun : L'Etat, l'association des maires et La Poste. Le mobilier est fourni par La Poste. Au niveau personnel, un emploi rémunéré sera créé à hauteur de 1000 € par mois (14h par semaine).

Création « Boulbènes 2 » et « impasse du bosquet »

En séance du 22/07/2015, l'appellation Boulbènes 2 est donnée à la partie concernant la continuité récemment terminée du lotissement des Boulbènes. En outre, la dénomination « impasse du bosquet », 480 route de Montauban a été également





La rémunération ainsi que les frais de formation sont pris en charge par La Poste. Il n'y aura donc aucun impact budgétaire pour la commune. L'ouverture est prévue courant premier trimestre 2016. Les services proposés seront les suivants : vente de timbres, prêt à poster, emballages colissimo, affranchissement lettres et colis, envois et retraits de recommandés, retraits et versements sur compte courant, livrets d'épargne.



VIE COMMUNALE

Cérémonies

Cette année encore, les Dieupentalais ont rendu de beaux hommages lors des cérémonies du 8 mai et du 11 novembre. Plusieurs générations se retrouvent au monument aux morts, puis autour d'un verre de l'amitié, ce qui permet la transmission des valeurs et du souvenir aux plus jeunes autour de ces événements. Les membres de l'association Gagagirls, les enseignants et des enfants de la commune apportent régulièrement leur support à l'organisation de ces commémorations en contribuant à leur mise en valeur (haie d'honneur, chant de l'hymne national, dépôt de gerbes).





Malheureusement, cette année a particulièrement été marquée par l'horreur des attentats du 13 novembre à Paris, et à l'image de ce qui a pu se passer dans de nombreuses communes, un rassemblement spontané a également eu lieu le 14 novembre à Dieupentale en mémoire des personnes qui ont perdu la vie au cours de ces évènements tragiques.

Bail local commercial

Depuis le 1er septembre 2015, le local commercial de la mairie situé 2A route de Toulouse, Espace Auguste

PUIS a trouvé un locataire. Ce local était inutilisé depuis plus de 3 ans. Différents projets, portés par des particuliers, ont été présentés aux conseillers, mais c'est finalement l'installation d'un salon de coiffure/esthétique qui a retenu l'intérêt du conseil. Une autre activité commerciale (restauration par exemple) aurait en outre nécessité des travaux de mise aux normes du local.

Du fait de la concurrence potentielle avec le salon de coiffure existant, la question s'est posée au sein du conseil municipal. Il en est ressorti que cette installation a été jugée plus comme un nouveau service proposé aux administrés, complémentaire également de l'existant, que comme une concurrence pouvant nuire aux deux salons.

Journée festive du 5 septembre 2015



Le samedi 5 septembre, l'espace Auguste Puis a été le théâtre de diverses manifestations. La journée a débuté par un beau vide-grenier organisé par le comité des fêtes, conjoint à l'exposition des stands des associations du village et de quelques démonstrations bien appréciées du public. En début de soirée, un apéritif offert par la Communauté de Communes du Terroirs de Grisolles-Villebrumier (CCTGV), animé par la présence du groupe "Les Braqueurs", qui nous a gratifié d'un superbe concert vivement applaudi.

S'en est suivi un pique-nique géant et convivial, ou chacun avait apporté son repas. Pour clôturer la soirée, le public a pu bénéficier d'une projection cinéma en plein air, dans le cadre de la manifestation "Les Embarcadères en pays montalbanais", en partenariat avec la CCTGV et le comité des fêtes. Environ 130 personnes de tout âge ont applaudi le film d'animation "Minuscules : la vallée des fourmis perdues": une très belle réussite pour notre village, démonstration de vie et d'implication !







Un intervenant extérieur poursuit ses cours d'initiation à l'occitan une fois tous les quinze jours auprès des enfants de Grande Section jusqu'au CM2. Cette activité est subventionnée par la commune à hauteur de 440€ pour l'année.

Etude dirigée

Depuis la rentrée 2015, la mairie a mis en place avec les enseignants des heures d'étude dirigée à l'école après les cours. Elles permettent aux élèves inscrits de faire leurs devoirs et d'apprendre leurs leçons sous la surveillance et avec l'aide d'un enseignant. L'inscription se fait par les parents en mairie, pour une période donnée. Le tarif horaire est de 2 euros par élève.

Musique



Depuis septembre 2015, **CCTGV** la (Communauté de Communes du Terroir de Grisolles Villebrumier) a pris la compétence « Musique ». C'est dans ce cadre qu'elle a mis en place des heures d'initiation à la musique dans chaque école du territoire. Ainsi, depuis la rentrée scolaire 2015, les enfants de grandesection bénéficient dans leur classe d'une 1/2h de cours de musique toutes les semaines. Du CP au CM2, l'initiation se répartit en cours de 45 minutes sur seize semaines. Ces cours sont dispensés par un enseignant-musicien diplômé d'Etat et ont pour objet de sensibiliser le jeune public à la culture musicale et instrumentale.

Pedt

A l'initiative de la mairie, un PEDT (Projet Educatif Du Territoire) a été mis en place à l'école sur le temps périscolaire. Il a permis d'établir un projet suivi et en coercition avec les intervenants du temps périscolaire (ALAE : matin, midi, et soir).

Un comité de pilotage s'est ainsi constitué, composé d'élus, d'un représentant des parents d'élèves, du directeur de l'école, du directeur et du bureau de l'association Yaka Jouer.

Ce projet, qui ne représente aucun coût pour la commune, a été validé par la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population), permettra à la commune de bénéficier d'un financement annuel de 90 euros par enfant scolarisé à l'école de Dieupentale, sur une période de 3 ans.

Structure jeu

Depuis le printemps 2015, la cour de l'école s'est enrichie d'une nouvelle structure de jeux. Son coût a été pris en charge par l'association « La Marelle » et les dalles amortissantes ont été financées par la commune pour un montant de 1286€.



CCTGV



Chemin de Randonnée

La Communauté de Communes du Terroir de Grisolles et Villebrumier (CCTGV), créée en 1999, regroupe aujourd'hui 13 communes situées dans le sud du Tarn et Garonne. Elle compte plus de 19 000 habitants.

Ses communes membres sont :
Bessens, Canals, Campsas, Dieupentale, Fabas, Grisolles, Labastide Saint
Pierre, Orgueil, Nohic, Pompignan, Reynies, Varennes et Villebrumier.

La CCTGV diffusera en mars/avril un bulletin intercommunal d'informations qui vous permettra de découvrir l'ensemble des services et des activités proposés.

Dans le cadre de sa politique touristique et de son Agenda 21 local labellisé, la CCTGV a mis en place un certain nombre de circuits de randonnées dans les communes de son territoire.

C'est le cas à Dieupentale, où une boucle de 14,5km permet de découvrir le Canal latéral à la Garonne, une vue sur la vallée de la Garonne, la statue de Saint Ferréol, la chapelle de Lapeyrière et le lac de Monlebre. Le descriptif complet est disponible sur le site de la CCTGV, et un panneau de présentation a été implanté au **départ de la boucle, à côté du parking du port.**



CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL

C'est un service de la CCTGV ouvert à tous les habitants. C'est un espace d'animation, de dialogue et d'écoute. Les activités sont réparties sur l'ensemble du territoire. La programmation est trimestrielle et les informations se trouvent sur le site internet www.cctgv.fr

Vous y trouverez également un espace d'informations regroupant de la documentation sur :

- le droit des familles
- la santé
- les activités culturelles
- les activités de loisirs
- les activités créatrices de la CCTGV, du département et de la région.

Animé par des professionnels et des bénévoles, vous y trouverez aussi des magazines à consulter sur place ainsi qu'un accompagnement dans l'utilisation du site internet caf.fr pour vous permettre d'effectuer vos démarches en ligne.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter : Nathalie PIGOUT au 05.63.30.03.31 ou par mail cctgv-nathalie.pigout@info82.com.



Communiqué de la CCTGV

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) : lancement d'un projet de territoire partagé.

Le 1^{er} atelier de concertation à destination des élus s'est tenu le jeudi 10 décembre 2015 au Foyer Rural de Labastide St Pierre. Cet atelier fait suite à l'assemblée plénière des maires et conseillers municipaux des 13 communes de la CCTGV qui s'est déroulée le 15 octobre 2015 à Fabas. Durant 3h, plus de 70 conseillers municipaux ont partagé leur réflexion autour de la question : « Quelles sont pour vous les principales caractéristiques du territoire de la CCTGV ».

Ce temps d'échanges, riche et dynamique, s'est organisé autour de 4 groupes de réflexion thématique : « économie et emploi », « eau et biodiversité », « transition énergétique et mobilité » et « habitat et services ».

Cette dynamique de concertation des élus n'est que le 1er pan d'une démarche plus large qui s'engage.

La collaboration entre les élus des 13 communes.

Les principes de collaboration entre les 219 conseillers municipaux sont fixés dans une charte. Celle-ci prévoit l'organisation de l'élaboration et des décisions. Adoptée lors de la conférence des maires le 25 septembre dernier, présentée à l'Assemblée des conseillers municipaux le 15 octobre 2015, elle est contresignée par l'ensemble des communes.



PLUi?

La CCTGV vient d'engager l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. L'élaboration du PLUi est une action de l'agenda 21 de la CCTGV. L'échelle intercommunale est aujourd'hui une réalité incontournable. C'est celle des déplacements domicile-travail, celle du périmètre des établissements scolaires de nos enfants, celle de nos modes de consommations et de loisirs, celle du respect de notre environnement.

Les enjeux auxquels le territoire sont soumis dépassent les limites administratives des communes.

Ce Plan Local d'Urbanisme Intercommunal prépare notre cadre de vie pour 2030.

Pour les élus des 13 communes, le PLUi définit un projet de développement du territoire pour les 15 prochaines années. C'est aussi un outil d'organisation, de solidarité et de partenariat qui ne nie pas les risques et les difficultés engendrés.

Le PLUi doit articuler les différentes politiques déployées sur le territoire, mettre en cohérence les services et investissements publics.

Il permet de faire évoluer les réflexions d'urbanisme communales pour mieux répondre aux demandes de logements, de services, de développement d'activités, pour conforter les centre-bourgs et protéger l'environnement.

A travers le PLUi, les élus souhaitent également engager des politiques communautaires en matière d'habitat et d'économie, harmoniser les fiscalités communales de l'urbanisme et supprimer la mise en concurrence des territoires communaux. Appréhender collectivement le développement des 13 communes garantit une cohérence et une efficience des politiques publiques. Pour autant, les communes restent l'échelon du maintien et du développement des services de proximité au bénéfice de tous. La commune est le lieu privilégié de l'identité d'appartenance de l'ensemble des habitants

Un calendrier de travail

La loi ALUR fixe des délais précis pour l'élaboration du PLUi de la CCTGV.

le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) doit avoir lieu avant le 27 mars 2017, l'approbation du PLUi avant le 31 décembre 2019.

Durant les 4 années d'élaboration du PLUi, l'état d'avancement du dossier, le calendrier des événements à venir, seront à la disposition des habitants sur le site internet de la CCTGV.

D'ores et déjà, des registres de concertation sont mis à la disposition des habitants au siège de la CCTGV et dans chaque mairie du territoire. Ces registres permettent d'exprimer les remarques et propositions de chacun.

CCTGV

120, avenue Jean Jaurès, 82370 Labastide St Pierre Tel: 05 63 30 03 31 / www.cctgv.fr





Association Dieupentalaise Dessin et Peinture

L'ADDP: qu'est-ce?

C'est l'envie de peindre, coucher sur la toile ses inspirations, ou la beauté que nous offre dame nature. C'est aussi peindre d'après un thème choisi par tous, que nous présentons à l'occasion de notre exposition en fin de saison, précédée d'un vernissage.

Nous sommes épaulés et conseillés par un professeur qui suit notre travail tout au long de l'année. Les cours sont dispensés, tous les mardis après-midi de 14h30 à 16h30, et suivent le calendrier scolaire.



Ceux et celles qui aiment caresser la toile de leurs pinceaux seront les bienvenus parmi nous. Cette année : le vernissage aura lieu le 4 juin à 18h00 et l'exposition se tiendra du 5 juin au 10 juin.

E. Kant (1724) a dit: "l'Art ne veut pas la représentation d'une belle chose mais la belle représentation d'une chose".

La Présidente : Mme Treil Irène

Pour tous renseignements appeler au : 05-63-02-86-94.



La Marelle est une association de parents d'élèves de Dieupentale. Elle est constituée de 6 membres élus, et de 14 membres bénévoles, pour l'année 2015-2016. Le but de cette association est à la fois d'organiser des activités et des évènements pour les enfants de la commune, mais aussi de récolter des fonds qui sont reversés intégralement à la coopérative scolaire.

La Marelle a, par exemple, offert aux enfants le **goûter**, après le cross de l'école le 9 octobre dernier. L'association prépare chaque année avec le comité des fêtes, **la fête de Noël**, qui a lieu le vendredi des vacances : un goûter est offert, le Père Noël rend visite aux enfants, qui repartent avec des chocolats...L'association organise également chaque année, fin juin, avec l'équipe enseignante, **la kermesse de l'école**, qui se termine par un repas avec tous les parents et les enseignants qui le souhaitent, dans la cour de l'école. Autre évènement marquant pour 2016 : la Marelle prépare le **carnaval** en partenariat avec l'association YAKA JOUER.

Parmi les manifestations permettant de récolter des fonds pour la coopérative scolaire il y a : la journée « **jeux gonflables », la bourse aux jouets, le loto**, et, pour la première fois depuis son existence, la Marelle propose son calendrier pour 2016.



La Marelle Mairie de Dieupentale Parc Auguste Puis 82170 Dieupentale



L'argent récolté par La Marelle est reversé à la coopérative scolaire ou sert à faire des achats spécifiques en fonction des besoins de l'équipe enseignante : au printemps 2015, La Marelle a acheté pour l'école, une structure de jeux pour les plus petits, constituée d'une maisonnette et d'un toboggan.

Tous les membres de l'association sont ainsi, chaque année, très actifs dans l'organisation et la gestion de ces manifestations. Si de nouveaux parents veulent rejoindre La Marelle, même en cours d'année, c'est possible. Nous ne sommes jamais assez nombreux! Notre devise: tout faire pour les enfants et l'école, dans la joie et la bonne humeur!

SENIORS DIEUPENTALAIS







Le club des Séniors Dieupentalais a été créé en février 1976 et compte à ce jour 83 adhérents.

Il est à rappeler que ce club n'est pas seulement réservé aux retraités et que nous accueillons tous ceux et celles qui recherchent un peu de solidarité et à sortir de l'isolement.

Nous offrons également la possibilité de participer à des activités variées comme des rencontres mensuelles avec petit loto et goûter, des sorties touristiques et culturelles à la journée ou à la demi-journée, des voyages en France ou en Europe et n'oublions pas les traditionnels repas de saison.

Pour 2016, nous proposons:

- la journée de célébration des 40 ans du club avec animation et repas ;
- les traditionnelles rencontres mensuelles :
- les incontournables repas entre adhérents :
- deux sorties à la journée et une sortie spectacle au casino Barrière ;
- un grand voyage à Prague, Vienne et Budapest;
- trois grands lotos.

Photos 2015 prises lors des voyages du club





notre présidente :

Ghislaine FELIPE

felix.felipe@orange.fr

05.63.02.50.54



Pour plus d'information, venez nous retrouver le 27

février à la salle des fêtes, jour de notre assemblée générale, ou si vous ne pouvez attendre, contactez

LA BOULE DIEUPENTALAISE



Composée de 42 licenciés dont 17 enfants à l'école de pétanque, qui est le cœur de notre club. Cette année encore l'équipe minime est championne de Tarn et Garonne en championnat des clubs . Elle est composée de Caroline, Gabriel, Joey, Théo et Kévin.

Félicitations à tous ces jeunes et aux éducateurs Jean-Claude et Jérôme .

La coupe de Noël fut une journée agréable et sportivement réussie.

- catégorie benjamin : Gabriel finit deuxième , Manon troisième.
- catégorie cadet : Manon , Kevin et Jean-Claude finissent premier .

La journée du 12 décembre 2015 clôture cette année pour les enfants par un concours (enfants et adultes) et un goûter bien mérité.

Malgré une saison chaotique les équipes seniors se maintiennent dans leurs catégories. Les filles pour leur 1ère année finissent 3ème de leur poule .

La galette des rois et le repas des licenciés ont permis aux licenciés de se rencontrer et de passer de bons moments à travers un concours amical .



Les différentes manifestations (lotos - concours) se sont déroulés dans une ambiance conviviale .

La Boule Dieupentalaise remercie l'ensemble de ses sponsors . Le bureau et l'ensemble de ses adhérents vous souhaitent une bonne et heureuse année 2016 .

Contact : Christophe Borel 06-75-03-72-02





A.C.C.A.

Association Communale de Chasse Agréée

L'Association Communale de Chasse Agrée (26 novembre 1968 – loi 1901) a pour but d'assurer une bonne organisation technique de la chasse, de favoriser sur son territoire le développement du gibier et de la faune sauvage, l'éducation cynégétique de ses membres, la régulation des animaux nuisibles. Son activité s'exerce dans le respect des propriétés, des cultures et des récoltes sur une superficie d'environ 280 hectares. Elle est coordonnée par la fédération Départementale des chasseurs et organise diverses manifestations



pour assurer l'achat du gibier lâché et couvrir les autres dépenses de l'exercice. Les battues sont organisées sur le territoire avec toute la sécurité nécessaire.

Sur l'année 2015 l'effectif est de 35 chasseurs (permis et cartes).

Activité chasse

Actuellement 4 chevreuils ont été prélevés lors de 5 battues. Il reste 8 bracelets à utiliser jusqu'à fin février 2016, date de clôture de la saison.

Une présence plus assidue des chasseurs serait vraiment souhaitable pour le succès de ces sorties.

Les lâchers de perdreaux et faisans sont faits chaque semaine du 13 septembre 2015 à fin janvier 2016 pour un total de 265 perdreaux, 435 faisans. 4 lièvres ont également été lâchés.

<u>Manifestations</u>

Le ball trap annuel a eu lieu les 22 et 23 aout. Le concours sur 25 plateaux s'est déroulé avec succès. Les 80 participants ont tous été récompensés. La deuxième fosse de tir a elle aussi connu une très belle affluence.

La journée de chasse et le repas initialement prévus le 29 novembre (jour de fermeture du perdreau) sont reportés courant janvier 2016.

Des lotos ont été organisés le samedi soir à 21 h à la salle des fêtes dont

- le 1^{er} décembre (loto gourmand de Noël)
- le 16 janvier 2016
- un troisième est prévu le 5 mars 2016... Chasseurs et amis des chasseurs, venez nombreux !

Ne manquez pas ces rendez vous qui sont aussi une source de revenus primordiale pour la vie de notre association.

BONNE ANNEE 2016



ASD pétanque



Depuis sa création l'ASDP continue son ascension sportive tranquillement mais surement : sacrés champions de 4ème division en 2015, les pétanqueurs de l'ASDP comptent bien se défendre en 3ème division cette année ! D'ailleurs, nous accueillons pour 2016 une dizaine de nouveaux licenciés. Cette année nous avons choisi de nous centrer sur le jeu aussi nous n'avons pas prévu de manifestation. Le club remercie chaleureusement la mairie de Dieupentale pour son soutien lors du concours Régional organisé en septembre.



05.63.02.60.51

acca.dieupentale@yahoo.fr

Contact: René PRATMARTY 06.76.50.52.57 www.asdp-dieupentale.clubeo.com



YAKA JOUER

Pour cette année 2015/2016, l'équipe d'animation se renouvelle avec l'arrivée de Flore, Elodie, Morgane, Géraldine, Marion, Isabelle. Elle se compose à ce jour de 20 personnes.

De nouveaux projets ont vu le jour, portés par les animateurs et les enfants de l'ALAE.

L'affiche des droits de l'enfant réalisés dans le cadre du projet « Agis pour tes droits » a été élus coup de cœur. Le jury s'est tenu cette année à Cap Cinéma lors de la journée mobilisation citoyenne le 4 novembre.

Nous sommes également fidèles chaque année à l'appel à projet de la DDCSPP (direction départementale de la cohésion sociale et protection de la population) autour du dispositif « lire et délire » qui nous permet de mettre en place des projets originaux autour de la lecture en s'appuyant sur différents supports techniques.

Le choix cette année s'est porté sur la co-construction d'un ouvrage collectif sur la différence.

Nous travaillons également dans le cadre d'un projet « handicap » en partenariat avec les FRANCAS82 et les résidents du FAM (foyer d'aide médicalisé) de Fonneuve.

A travers des scénettes, pièces de théâtre, les enfants de l'ALAE et les résidents du FAM ont présenté un spectacle le 9 décembre à la salle des fêtes.

Nous avons invité les familles et les élus à se joindre à nous pour cet évènement.

En complément de ces projets, les animateurs proposent sur tous les temps des activités variées.

Les activités manuelles sont propices à l'expérimentation de nouvelles techniques artistiques et au développement de l'imaginaire.

Un atelier cuisine est proposé aux enfants tous les mercredis après-midi. C'est l'occasion pour petits et grands de mettre « la main à la pâte » afin de régaler tout le monde au goûter, et c'est aussi l'occasion de sensibiliser les enfants à la notion d'alimentation équilibrée à base de produits frais et variés.

Les activités d'expression connaissent également un franc succès ! Les enfants peuvent s'exercer à la motricité aux ateliers « gymnastique en musique » ou encore en bougeant sur la musique aux ateliers danse.

Les jeux sportifs sont l'occasion de se dépenser et de lâcher prise en dehors des temps de classe. Ce sont également des temps où l'on apprend des notions primordiales dans le vivre ensemble : écoute, respect, entraide, le « savoir gagner ou perdre »

Nous vous ferons part d'autres projets à venir.

Toute l'équipe vous souhaite une joyeuse année 2016.

Contact : Isabelle Fonvieille – Directrice ALAE/ALSH Dieupentale 05.63.02.83.18







Une année riche en émotion!

Tels sont les mots qui définiraient parfaitement la saison 2014/2015 pour les majorettes de Dieupentale : Les Gagagirls !

Tout d'abord nous avons atteint un nombre d'adhérents assez impressionnant avec 60 majorettes et 40 adhérents zumba! Une très belle saison donc.



Ensuite nous avons remporté le "Bâton de cristal", la seule compétition hors fédération de la région ! Une victoire souhaitée, et travaillée pendant des mois par les majorettes...

Nous avons également organisé deux lotos ainsi qu'un meeting auto-moto, le premier à Dieupentale! Et plus récemment, en octobre, un super halloween pour les petits comme les grands, avec des ateliers maquillage, citrouille, coloriage l'après midi, et une chasse aux bonbons géante dans Dieupentale le soir suivi d'une deuxième chasse aux bonbons mais cette fois-ci dans la salle des fêtes, décorée en maison hantée pour l'occasion.

Pour l'année 2016, Nous devons bien évidemment organiser le "Bâton de cristal" à notre tour, mais cette compétition devant avoir obligatoirement lieu dans une salle, celle-ci aura lieu à la salle des fêtes de St Sardos, où 10 clubs de majorettes dont les Gagagirls sont attendus.

Nous allons également faire un loto, le samedi 13 février, et une journée animée avec yoga du rire et zumba le matin, et thé dansant l'après midi le dimanche 13 mars.

Nous referons bien entendu notre meeting au stade de Dieupentale le weekend du 13 et 14 août 2016, avec cette fois-ci plus de 100 voitures attendues, et aussi mais surtout DJ DEM, qui animera le samedi soir pour vous faire danser jusqu'au bout de la nuit! Il sera bien entendu là le dimanche ;-)

Halloween se fera de nouveau avec une salle toujours aussi effrayante, et bien d'autres surprises vous attendent pour vous amusez, vous faire danser, ou vous faire rêver ...

Les Gagagirls de Dieupentale, équipe de Majorettes, Pompom girls, Bâtons de feu et Zumba, vous souhaitent une excellente année 2016!

Contact : Julie BONNEFOI

06.26.13.14.19



L'activité de yoga se déroule à Dieupentale dans le préfabriqué en face de la mairie et regroupe une quinzaine de participants. Les cours sont hebdomadaires et durent 1h15 mn. Ils s'adressent à tout public, sans limite d'âge, sans condition physique particulière. Nul besoin d'être sportif pour faire du yoga qui n'est pas un sport...

Le yoga permet à chacun de faire un travail corporel et respiratoire sans esprit de performance ni de compétition, en prenant conscience de ses possibilités réelles, quelles qu'elles soient, et de les améliorer au fil de la pratique. Les postures et les enchaînements permettent aux pratiquants de se détendre, de s'assouplir et de se muscler en profondeur. La respiration se développe et favorise le calme et la concentration. Le yoga accompagne les différents âges de la vie, aide à traverser les turbulences ou à approfondir les activités professionnelles, artistiques ou même sportives. Ses valeurs sont le respect de soi et des autres, l'authenticité, le contentement et le lâcher-prise.

L'enseignante, Marie-Claire Grange (<u>www.souffleduyoga.fr</u>), est diplômée de l'Institut Français de Yoga et agréée par l'Union Européenne de Yoga.

Activité proposée par l'association Les Gaga Girls. Cours le mardi de 18h30 à 19h45 et de 20h00 à 21h15 du 15 septembre au 30 juin, sauf vacances scolaires. Cours d'essai possible à tout moment de l'année. Prévoir une tenue souple, un tapis de sol et un coussin.

Contact:

Marie-Claire GRANGE 06 72 58 70 18





Créé en 2013, le Club GTI Occitane a pour objectif de rassembler les propriétaires de Peugeot 205 GTI, Rallye, CTI et Gentry, et 309 GTI et GTI16 en état d'origine dans la région Midi Pyrénées.

Contact: M. Benoît Salabert

clubgtioccitane@gmail.com

http://clubgtioccitane.jimdo.com

http://gtioccitane.forumactif.com

06.63.58.11.53

Au cours de l'année 2015 le club a participé à de nombreux évènements auto de la région telles que les bourses et expositions, le salon Midi Rétro Auto et le Classic Festival de Nogaro.

En juin dernier, nous avons organisé un weekend dans les Hautes Pyrénées, le programme était le suivant :

- la visite d'un château médiéval,
- la découverte des Baronnies à l'aide d'un Road Book,
- un bon déjeuner traditionnel dans une Auberge de Montagne,
- une balade auto sur les routes de montagne,
- une activité ludique et sportive,
- un dîner autour d'une garbure et de l'agneau du pays Toy (vallée de Luz),
- une nuit dans une auberge typique,
- une randonnée et un pique-nique sur les hauteurs du Cirque de Gavarnie.

Le Club a également participé à une balade au mois d'octobre dans l'Ariège où nous avons découvert le secteur de Tarascon.

Ci-dessous le programme 2016 du Club :

- 2 et 3 Avril : Bourse de Gratentour.
- Mai : Bourse expo d'Escatalens.
- 15 et 16 Mai : Balade dans les Pyrénées Orientales.
- 4 et 5 Juin : Classic Heritage d'Albi.
- Juin : Balade dans le Tarn.
- Septembre : Balade dans le Gers.
- 8 et 9 Octobre : Classic Festival de Nogaro.
- Décembre : Assemblée du Club suivie du Repas du Club.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout complément d'informations.

Le Club GTI Occitane vous adresse ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2016.





Comité des Fêtes

L'année 2015 a été riche en évènements. Notre association a eu, lors de son assemblée générale du début d'année 2015, l'agréable surprise de voir son effectif grandir de manière importante. Cette nouvelle équipe nous permet d'oeuvrer avec sérénité et efficacité dans la bonne humeur.

Merci à tous et toutes.

- Les lotos du 7 mars et du 4 avril se sont déroulés en présence de nombreux participants.
- Le vendredi 12 juin, malgré un temps incertain, la fête des lampions a permis à de nombreux enfants de profiter des animations proposées. La traditionnelle retraite aux lampions a précédé le feu géant. En fin de soirée, un lacher de lanternes géantes a ravi les grands comme les petits.
- Début juillet, la fête du village a connu un réel succès. Le vendredi soir, le feu d'artifice s'est déroulé au stade pour des raisons de sécurité. La démonstration des GAGA GIRLS sur la place de la mairie a permis à un public nombreux de finir la soirée avec notre D J BERNARD. Le samedi, une nouveauté à Dieupentale, un repas cabaret a été organisé. C'est plus de 250 personnes qui ont apprécié cette belle représentation. Le dimanche, les festivités se sont achevées par une démonstration des GAGA GIRLS et de la nouvelle association SWING COAST DANCE suivi d'un bal musette.
- Le samedi 5 septembre le vide grenier s'est déroulé en présence de nombreux exposants.
- Le samedi 21 novembre, la soirée d'automne n'a pas eu le succès espéré.
- Le noël des enfants s'est déroulé le vendredi 18 décembre en présence du père noël. Un magicien ventriloque a offert aux enfants le rêve, la joie et l'émerveillement. Merci à l'association « la Marelle » pour son travail et à la mairie pour son soutien.

Contact : Joël TREFEL 06 22 10 12 03





CENTRE DE BUDO TRADITIONNEL DIEUPENTALE

Association Loi 1901 déclarée en Préfecture de Tarn et Garonne sous le numéro 0822008944 CBTD : chez DEBAT Sébastien 2, lotissement l'oliveraie 82170 Dieupentale 06 47 35 57 41

Le Centre de Budo Traditionnel de Dieupentale a été créé en 2004, et a pour but de proposer à ses adhérents des entraînements de « JU-JUTSU Traditionnel Japonais à but non compétitif ». Ces entraînements sont encadrés selon les niveaux par Marc PINCHON.

Cette méthode est à but non compétitif, et l'évolution avec un partenaire et non pas un adversaire est la base essentielle de cet art martial. La pratique de la méthode n'est ni dangereuse ni brutale. Bien que très efficace en cas d'agression, l'aspect self défense de la discipline reste tout à fait secondaire. Par contre l'étude et la recherche de l'énergie intérieure et des respirations reste de loin l'aspect prioritaire de la méthode selon l'enseignement traditionnel des Maîtres orientaux.

Grâce à une progression technique mise au point spécialement pour les enfants, ceux-ci peuvent pratiquer la méthode à partir de 5 ans. Les enfants sont formés progressivement aux techniques de base (travail au sol, déplacements, esquives, parades, chutes, etc.) mais également et surtout aux activités physiques généralisées, car de 5 ans à 12 ans, l'enfant a besoin de mouvement, d'une gymnastique vertébrale correcte ou toute charge est proscrite (pas de techniques d'épaules ou de hanches) et de renforcer son système musculaire. L'accent est mis sur l'équilibre, l'adresse, la coordination, pour parfaire son système locomoteur et sensoriel.

Un autre point très important est bien entendu la discipline traditionnelle qui règne sur le tapis, le respect des anciens, de la hiérarchie et du code d'honneur et de morale traditionnelle «Bushido » en japonais, qui constitue une excellente préparation à l'entrée des adolescents dans la société.

L'absence de compétition permet aux enfants et aux parents de disposer de leurs week-ends.

Lieu et horaires :

Les séances d'entraînement ont lieu à la salle des fêtes de DIEUPENTALE, avec Mr PINCHON Marc, encadrant bénévole titulaire du Diplôme d'Instructeur Fédéral (D.I.F) de JUDO/JU-JUTSU (option JU-JUTSU) de la F.F.S.T.

Le mardi: Enfants: de 18H15 à 19H30.

Adolescents / Adultes : de 19H30 à 21H30. Le jeudi: Adolescents / Adultes : de 19H30 à 21H30.

Pour tous renseignements consulter notre site internet : http://budo-traditionnel.fr/





West coast swing

Association de danse présidée par Nathalie Roch, qui se pratique à deux de style swing et issue du lindy hop. Cette danse se pratique sur différentes musiques : pop, funk, country, blues, jazz, RNB, disco,....

Les cours ont lieu chaque lundi soir à la salle des fêtes de Dieupentale à 20 h.



Samedi 30 janvier cours d'initiation pour débutants de 18h30 à 20 h.

Ce cours sera suivi d'une auberge espagnole et d'une rencontre avec les danseurs confirmés.

Renseignements: 06.98.90.15.82

AGIR GARONNE

Les travaux pour cette année 2015 se sont à nouveau concentrés sur le dossier de gravières de Verdun.

Les actions propres à l'association (recours auprès du tribunal administratif (TA) avec les associations France Nature Environnement 82 et Midi-Pyrénées) sont soldées depuis 2015.

En revanche, comme il est mentionné en p7 de ce document, les communes de Grisolles, Verdun et Dieupentale se sont réunies afin de rédiger une intervention volontaire auprès du TA, et Agir Garonne a été sollicité afin d'échanger et partager les informations autour de ce suiet.

A ce stade, l'ensemble des documents ont été mis à disposition du tribunal et les intervenants (associations et communes) attendent la décision du juge : l'audience aura lieu le vendredi 5 février 2016 à 10h45, au tribunal administratif de Toulouse, pour l'ensemble des dossiers.

Enfin, Agir Garonne est également représentée au sein de la Commission Locale de Concertation et de Suivi (CLCS) : cette commission est à l'initiative des Graviers Garonnais et réunit des représentants de leur société, de la préfecture (DREAL), des riverains des 3 sites d'extraction, des élus des communes voisines (Verdun / Grisolles / Dieupentale) et des représentants des associations (Agir Garonne, Nature Midi-Pyrénées).

Les objectifs de cette CLCS sont, selon le site de l'Union Nationale des producteurs de Granulats, les suivants : « les échanges qui s'instaurent dans ces groupes, dans certains cas plusieurs fois par an, permettent d'améliorer les pratiques d'exploitation de façon à réduire ou supprimer les nuisances perçues par les riverains. Il permet aussi d'ajuster les projets d'extension ou de réaménagement en fonction des souhaits de la population locale ».

La première réunion a eu lieu le 7 janvier 2016, avec visite du chantier sur les 3 sites d'extraction. Une nouvelle présentation du projet s'est tenue dans la salle des fêtes de Verdun. Des échanges et des questions ont été soulevées par des riverains, des représentants des communes et des associations, notamment concernant la mise en sécurité des personnes lors des inondations et les réaménagements des sites après les périodes d'extraction. Malgré certaines divergences, les carriers semblent ouverts aux propositions d'améliorations ou de modifications concernant notamment le suivi du chantier (capteurs de poussières, végétation...) : les discussions et les échanges devront être suivis d'actes afin que ces réunions démontrent leur intérêt.

Ci-dessous quelques photos des sites d'extraction courant janvier :

Contact : graviere.verdun@free.fr



Bande transporteuse sur le site de Tanéria, qui passe sous la RD6 entre Dieupentale et Verdun



Bande transporteuse sur le site de Jullias, qui passe sous la RD6 entre Dieupentale et Verdun et au carrefour des chemins de la Fontaine et de Jullias.



Les changements de direction de la bande transporteuse sont identifiables du fait des dispositifs comme celui-ci, entre les sites de Pissou et Tanéria. Le même est présent à côté de la RD6 après le passage sous tunnel. Ci-dessous la zone de chargement des camions et de stockage, site de Pissou en face de la station d'épuration.



SCION DIEUPENTALAIS

RENOUVELLEMENT DU BUREAU POUR L'ANNEE 2016

- président : GALLARDO PASCAL- trésorier : PEREZ JEROME- secrétaire : FAUSTINO FABRICE

- membres: PIROLA JEAN-CLAUDE, GARDES MAURICE, MAYNARD SERGE, CLAVEL JEREMY, KAISSE ALAIN, DAUJEAN

THIERRY, GALLOT VERONIQUE, BAGGI DAVID, BAGGI DANIEL



Un remerciement à l'épicerie de Dieupentale pour leur aide précieuse pour la vente des cartes de pêche

Un remerciement à notre garde de pêche particulier Serge Boulet,

Un remerciement à tous les bénévoles pour leur aide lors des travaux au lac

Et un remerciement à tous les pêcheurs de venir pêcher tout au long de l'année



TRAVAUX EFFECTUES POUR LE LAC

Construction de la pêcherie, restauration complète du réseau d'alimentation d'eau du lac et du petit bassin, couverture du toit du panneau d'information, plantation d'herbes de bordure, construction de frayères.

VIDANGE DU LAC

Le lac a été vidangé en novembre 2015, tous les poissons nuisibles (poissons chat, perche soleil et carpe amour) sont partis a l'équarrissage, les indésirables (silures) ont été relâchés dans le canal, le reste a été stocké en attendant la remise en eau du lac.



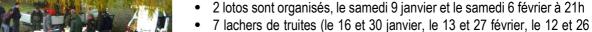


Il y a 4 permanences de vente de cartes de pêche :

- Samedi 9 janvier 2016, salle des fêtes de Dieupentale de 14h à 17h
- Vendredi 15 janvier, algeco (espace Auguste Puis) de 16h à 19h
- Samedi 6 février, salle des fêtes de Dieupentale de 14h à 17h
- Les ventes de cartes de pêche se font toute l'année à l'épicerie Casino de Dieupentale



Pour la saison 2016:



- mars et le 9 avril) avec casse-croute
- Un concours de pêche à la truite (local) le samedi 16 avril à 8h avec casse-croute
- Un concours de pêche à la truite (grosses truites) le samedi 30 avril à 8h avec casse-croute
- Un concours de pêche interdépartemental au lac de Montlebrel le dimanche 15 mai à 15h







REZO POUCE est le premier réseau d'autostop organisé en France.

Ce n'est pas un réseau de covoiturage anticipé mais spontané ou il n'est pas nécessaire de prendre rendez-vous. Récemment, sept panneaux "Rézo Pouce" ont été installés dans Dieupentale par les employés communaux.

Ils permettent d'identifier des arrêts sur lesquels des personnes sans véhicule peuvent être prises en covoiturage dans le cadre du réseau « Rézo Pouce » : les utilisateurs de ce réseau organisé par les collectivités locales. sont inscrits soit en mairie, soit directement par le site internet (http://www.rezopouce.fr/midi-pyrenees/82048/dieupentale/).

Le site de Rezo Pouce est également accessible via le site internet de la commune de Dieupentale (rubrique cadre de vie / transports).





RECUPERATION ANIMAUX ERRANTS

Depuis le 08 juillet 2015, la commune a signé un contrat de prestation de service avec la société SACPA pour la capture, le ramassage d'animaux errants ou morts sur la voie publique, la gestion de recherche des propriétaires et le cas échéant, l'accompagnement de l'animal en refuge. Cette association est reconnue comme menant une mission de services publics.

La décision de signature de ce contrat a été motivée par une augmentation importante du nombre d'animaux errants signalés et recueillis en mairie sur notre commune (surtout des chiens), allant jusqu'à plusieurs animaux en un week-end.

Pour information, jusqu'à la signature de ce contrat, toutes les opérations liées à la récupération d'un animal errant incombaient à la commune (récupération, garde et hygiène) ainsi que les charges qui y sont liées (nourriture, visite vétérinaire avec puçage et vaccination si besoin) soit environ150 à 200€ par animal.

Le coût de la prestation SACPA pour la commune s'élève 1585€ HT/an.

Adresse:

Centre animalier 2417 route d'Empeaux 31470 Bonrepos sur Aussonnelle

Tél: 05.34.46.56.01

Tarifs TTC appliqués pour la récupération des animaux :

Forfait fourrière: 87,50€ Identification puce électronique: 67,50€ Forfait par visite vétérinaire : 80,50€ 42,50€ Vaccin rage + passeport :





COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

Ramassage des bacs individuels



Collecte des ordures ménagères (vert) : MERCREDI (vendredi pour le quartier de La Mothe)



Collecte des emballages recyclables (jaune) : LUNDI semaines IMPAIRES (mardi pour le quartier de La Mothe)



Encombrants

Il est strictement interdit de déposer au pied des conteneurs : télévisions, ordinateurs, matelas, meubles...lls doivent être amenés par vos soins à la déchèterie.

Collecte de la ferraille

Un ramassage est organisé le **2**ème **jeudi de chaque mois** sur inscription en téléphonant à la déchèterie. De cette façon, vous pouvez éliminer gratuitement vos électroménagers, sommiers, vélos, cuves... Vous devrez déposer la ferraille en bordure de voie publique le mercredi soir, veille de collecte.

Collecte des déchets verts

Le SIEEOM Grisolles-Verdun propose aux communes de mettre en place un service de ramassage des déchets verts.

De cette façon, vous pouvez éliminer vos tontes de pelouse, branches, feuilles mortes...

Il suffit de mettre vos déchets dans des sacs ouverts et de les sortir la veille du jour de collecte (jeudi semaine impaire) sur le trottoir.

RAPPEL: les sacs ne doivent pas peser plus de 30kg et les branches doivent être présentées en fagot.









Communiqué du SIEEOM

SIEEOM Grisolles-Verdun: Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet

La commune de Dieupentale a choisi d'être partenaire du SIEEOM dans ce projet.

Le syndicat a candidaté à l'appel à projet "Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage" en juillet 2015 afin d'engager son territoire dans la transition énergétique et la croissance verte. Compte tenu de la qualité du programme d'action auquel s'engage le syndicat, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie a retenu ce projet le 26 octobre 2015!

Les objectifs sont les suivants :

- réduire le gaspillage,
- donner une seconde vie aux produits,
- recycler à 100% : recycler tout ce qui est recyclable.

Le syndicat qui est lauréat, pourra bénéficier d'accompagnement de l'ADEME, de soutiens financiers et d'aides du Ministère.



Rappel des consignes de tri

Vous pouvez déposer dans votre sac jaune tous les emballages!



Service broyage

Depuis janvier 2015, ce service a permis de valoriser 180 tonnes de végétaux. Notre agent vient broyer, chez vous, pour transformer vos branches en copeaux, réutilisables ensuite en paillage. Idéal pour faire des économies d'eau, éviter le désherbage et enrichir le sol!

Jusqu'à 9m3 de déchets verts peuvent être broyés dans l'heure. Le tarif est de 15 €/h.



Location de gobelets

Vous organisez une fête et vous recherchez des verres ?

Le SIEEOM peut vous les prêter. Ils sont lavables et ainsi réutilisables.

Une manifestation plus propre et des déchets en moins. Déjà 40 000 verres ont été prêtés aux organisateurs.

Nous vous proposons aussi une prestation de lavage.

Adoptez des poules

Le syndicat vous offre la possibilité d'adopter 2 poules pour réduire votre poubelle. Elles consomment près de 180 kg de restes de repas par an! (livraison de mars à octobre sur inscription)

Les prix sont attractifs:

- 5€ les 2 poules de 4-5 semaines,
- 15€ les 2 poules de 18-20 semaines.









Communiqué du SIEEOM



Avez-vous vu les nouveaux camions?

Une sorcière, un monstre, des animaux... avez-vous vu passer ces images ludiques sur les nouveaux camions du SIEEOM? Elles sont là pour vous rappeler des gestes simples et pratiques à mettre en place au quotidien pour éviter de gaspiller et trier vos déchets.

Ces 4 nouveaux camions viennent remplacer les anciennes bennes du syndicat qui étaient présentes depuis plus de 12 ans.

Pour la vie sur Mars on ne sait pas encore. Pour les cinq vies du papier, c'est sûr!

A compter de l'été 2016, vous pourrez trier tous vos papiers directement dans des bornes prévues à cet effet. Des récup'papier seront installés dans votre commune. Il suffira simplement d'y apporter tous vos papiers et ils pourront ainsi être recyclés (comme vous le faites déjà pour vos emballages en verre).

Quels sont les avantages ?

Pour vous, fini les craintes liées à la confidentialité. Les papiers collectés dans cette borne seront envoyés directement dans une usine de recyclage après conditionnement. Tous les petits papiers et notamment les bandelettes pourront être recyclés (ce qui n'est pas le cas s'ils sont déposés dans les sacs de tri).

Pour le syndicat et donc pour vous contribuables, les coûts liés à la collecte et au traitement seront bien inférieurs aux coûts actuels.



Un service optimisé!

Ramassage des bacs individuels

Collecte des ordures ménagères (vert) : mercredi (vendredi pour le quartier Lamothe) Collecte des emballages recyclables (jaune) : lundi s. impaires (mardi s. impaires pour le quartier Lamothe)

Encombrants

Il est strictement interdit de déposer au pied des conteneurs : télévisions, ordinateurs, matelas, meubles... Ceux-ci doivent être amenés par vos soins à la déchèterie.

Ramassage de la ferraille

Un ramassage est organisé le 2ème jeudi de chaque mois sur inscription en téléphonant à la déchèterie. Vous devrez ensuite déposer la ferraille en bordure de voie publique le mercredi soir, veille de collecte.

Faites votre compost

30% des ordures ménagères sont valorisables en compost. Tous vos déchets organiques (épluchures, marc de café, tonte, feuilles...) peuvent devenir un excellant engrais naturel. Trois bonnes raisons de composter :

- Réduire de 1/3 le poids de sa poubelle d'ordures ménagères à enfouir,
- Fabriquer du compost 100% naturel et gratuit,
- Vous débarrasser des jus et des odeurs dans votre cuisine.

Des composteurs de 320L sont disponibles sur simple demande au prix de 15 € à la déchèterie.





NUMEROS D'APPEL D'URGENCE







CENTRE ANTI-POISON (Toulouse PURPAN) 05 61 77 74 47



MEDECIN DE GARDE 39 66



PHARMACIE DE GARDE 32 37

Mairie de Dieupentale

Espace Auguste Puis

Ouverture les :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 17h30 Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 Samedi de 10h00 à 12h00 (permanence des élus)

Tel: 05.63.02.50.00 Fax: 05.63.02.87.65

Mail: mairie-dieupentale@info82.fr

Site: www.dieupentale.fr

« Dieupentale d'hier a aujourd'hui »

Site internet traitant de l'histoire et de l'activité à Dieupentale, riche en photos et documents historiques.

www.dieupentale.com

Groupe Scolaire

3 rue Cap del Barry

Directeur: Frédéric BONNEFOUS

Tel: 05.63.64.34.70

ALAE – ALSH (Yaka Jouer)

3 rue Cap del Barry

Directrice: Isabelle Fonvieille

Tel: 05.63.02..83.18 / 05.63..68.84.15

Cantine scolaire

Annick LANOE Tel: 06.67.70.06.04

Déchèterie Dieupentale

Lundi: 14h-18h

Mardi au samedi : 10h-12h et 14h-18h

350 chemin Fraysse

www.sqv82.fr

Tel: 05.63.64.49.80

Centre des finances publiques

10 place Parvis 82170 Grisolles

Tel: 05.63.30.12.86

Préfecture Tarn et Garonne

2 allée de l'Empereur 82000 Montauban

Tel: 05.63.22.82.00

Médiathèque Intercommunale

7 rue de la Mairie Tel: 05.63.64.19.62

mardi 14h-17h; mercredi 14h-17h; jeudi 8h-12h45 (seulement pendant les vacances

scolaires) et samedi 9h15-12h



Dépannage

Tel: 0 972 675 082



Tel: 0 800 473 333





LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES AGREES DE DIEUPENTALE



ALAYRAC Karine, 4, Hameau du Canal, Tel : 05.63.27.73.97

BERGO Aurélie, 25 av de Toulouse, Tel : 05.63.64.69.10 ; Port : 06. 79.70.14.94

Le clos des Pommiers, Villa H04

BURGHARDT Nathalie, 7 lot. Les Boulbènes, Tel : 05.63.02.66.18 ; Port. : 06.31.53.09.33

CARLES Béatrice, 55 chemin de la Fraysse, Tel : 05.63.64.39.91; Port. : 06.70.43.07.34

CHABBERT Elisabeth, 10 impasse Ténéria, Tel : 05.63.65.12.50; Port. : 06.26.25.42.59

CORMERAIS Laurence, 12 chemin de Ténéria, Tel : 05.63.26.48.95 ; Port. : 06.12.35.66.15

DE CAMPOS Marta Alexandra, rte de Toulouse, Tel : 05.81.98.70.22 ; Port. : 06.11.62.90.65

Le clos des pommiers, Villa D03;

DE SOUSA Paula Maria, 1170 rte de Montauban, Tel : 05.63.65.72.38 ; Port. : 06.20.48.13.54

HELY-JOLY Céline, 14 lot. Les Boulbènes, Tel: 06.66.64.80.64

LASKKIOUER Fatima, 28 av du Gal Larroque, Tel: 05.63.02.68.71

LUBIN Jacqueline, 1680 route de Montauban, Tel : 05.63.65.00.75 ; Port. : 06.51.44.99.53

MACEDO Marylène, 1295 rue des Boulbènes, Tel: 05.63.02.99.05

MARMORATO Carine, 860 route de Montauban, Tel : 09.52.16.22.40 ; Port. : 06.52.54.32.38

RAHMOUNI Nadia, 1 impasse du tilleul, Tel : 05.63.26.03.42 ; Port. : 06.13.07.26.64

SANCE Myriam, 19 lot. La Valette, Tel: 05.63.65.67.50; Port.: 06.77.40.38.24

TERNOT Stéphanie, impasse Lusigny, Tel: 06.63.93.97.86

VRECH Violetta, 13 route de Bordeaux, Tel : 06.60.74.78.07

ZOCCA Josiane, 2 impasse des chênes, Tel : 05.63.64.47.25

LISTE DES COMMERCES ET SERVICES

L'ATELIER DE VIRGINIE - Couturière-Retouches, ameublement... Route de Toulouse - 06 84 74 32 79

AB SERVICE – Jean-Charles THELLIER – Placoplatre, neuf et rénovation, peinture – 06 29 66 20 99

ART ET CISEAU - Coiffeur-esthétique-soins - 2 Route de Toulouse - 05 63 67 11 12

BAR TABAC « LE DIEUP' » - 13 Avenue du Général Larroque - 05 63 02 75 06

BOULANGERIE PATISSERIE CADARS - 7 Route de Bordeaux - 05 63 02 52 18

CABINET D'INFIRMIERES GORKA et BEZULIER – Parc Auguste Puis – 05 63 64 47 46

CAPIM – Pièces détachées auto – 2 B Route de Toulouse – 05 63 02 76 01

CASINO – Epicerie, Presse – 15 Rue du Gal Larroque – 05 63 30 68 47

COMMERCE EN GROS - Y. MARROU - 40 Avenue du Gal Larroque

CUISINES SANCHEZ – Création d'intérieur – 20 rue Cap del Barry – 05 63 31 40 49

« DISCO MOBILE » L. MARROU – 40 Bis Avenue du Gal Larroque

DOMAINE DU PARC - Vins, jus de fruits - S.LACAZE, viticulteur - 165 Ch. de Margastau - 06 16 08 08 55

ENTREPRISE DFR - Vente de fruits et légumes - 1400 Rue des Boulbènes

E.VALADIE – Vente de fruits et légumes, arboriculteur – 25 Route de Toulouse – 06 30 95 12 71

ENTREPRISE ANTAVIA - 33 Route de Toulouse - 05 63 02 52 49

ENTREPRISE EURALIS - 40 Route de Montauban

ENTREPRISE DE MACONNERIE et CARRELAGE Nicolas CUQUEL - 40 bis Av. du Gal Larroque

ENTREPRISE MIEULET – Décoration, aménagement – 2500 Route de Montauban – 06 76 85 34 60

EURL GALLARDO Pascal – Maçonnerie générale – 2, impasse de la Mothe – 06 37 22 64 40

ENTREPRISE Thierry OULIE - Maçonnerie générale, ravalement à l'ancienne - 05 63 64 38 34

GARAGE GDS - Garagiste - RN 113 - 05 63 02 52 23

GRAPHISTE FREELANCE - Eloïse BERGERON, 24 rte de Bordeau - 06 86 77 54 18

LABORATOIRE SANOBIO - 285 Chemin des Labadous

LAVERIE AUTOMATIQUE - Route de Toulouse - 06 13 86 96 87

LOCATION DE MEUBLES - (semaine/mois) - 17 Route de Toulouse - www.perruquines.fr - 05 63 64 44 80

PAT'A PIZZA – 3 Route de Bordeaux – 05 63 02 84 80

PIETRA DESIGN - M.CHAMOUN - Marbre de décoration - 355 ch. de la Valette - 05 63 63 70 56

RESIDENCE MARGASTAU – Location jour/semaine/mois – 310 chemin Margastau – 05 63 30 25 40

Robert VRECH – Artisan menuisier – 06 73 23 76 05

SRE 2B – Marcel BEGUE – 34 Avenue du Gal Larroque – 05 63 27 67 12

TOURRET PEINTURE - 480 Route de Montauban - 05 63 64 41 06 / 06 08 63 01 18

TRAITEUR ASIATIQUE – 6 Route de Toulouse – 05 63 27 64 15

TRANSPORT LEVEQUE - 1885 Route de Montauban - 05 63 02 44 00

VIRGINIE COIFFURE - Route de Toulouse - 05 63 26 00 26

Liste non exhaustive, les personnes ou sociétés souhaitant se faire répertorier peuvent se faire connaître auprès de la mairie.



Locations en mairie

Benne

La commune peut mettre à votre disposition une benne pour vos déchets verts contre un paiement de 20€.

La benne est déposée à votre domicile le vendredi entre 16H et 17H, elle est récupérée le lundi matin entre 9h et 10h. A partir de 2016 la benne ne pourra plus être louée pour l'évacuation de gravats ou de terres.



Tables et chaises

- les tables et chaises sont prêtées gratuitement aux habitants de la commune
- pour un prêt supérieur à 3 tables et 10 chaises, une caution de 100 euros est réclamée
- pour toute livraison à domicile, une prestation de 20 euros est demandée
- l'ensemble du matériel sera vérifié au départ le vendredi après-midi et au retour le lundi
- en cas de casse ou de restitution incomplète, la mairie récupèrera 20 euros par table et 10 euros par chaise
- la demande de prêt doit obligatoirement être remplie avant la mise à disposition du matériel



Salle des fêtes



DE 10 A A	Prix de la location		3.5 3 3	
Manifestation	A la journée ou la soirée	Le week-end	Montant de la caution	
organisée par une association de la commune			350 € pour l'année	
organisée par une association extérieure à la commune	150 € (+ 100 € chauffage)	250 € (+ 100 € chauffage)	350 €	
Privée organisée par un habitant de la commune	150 € (+ 100 € chauffage)	250 € (+ 100 € chauffage)	350€	
Pour une vente au déballage	450 € la joumée (+ 100 € chauffage)	600 € (+ 100 € chauffage)	350€	

- Pour le week-end, la location part du samedi 9h au lundi entre 9h00 10h. Journée supplémentaire +100€ (+50€ chauffage).
- Pour la journée ou la soirée, la location part du matin 10 h au lendemain 10h.
- La salle doit être rendue propre.
- Un état des lieux est dressé à chaque remise des clés
- La caution doit être versée en mairie 3 semaines avant la manifestation
- Période de chauffage : d'octobre à mars inclus.
- La signature de la convention d'utilisation de la salle des fêtes est obligatoire pour toute location

Ce bulletin municipal a été édité à 650 exemplaires pour un montant d'environ 1200€ HT soit environ 1,85€ par bulletin.

